

DELIBERATION N°2022-06-23-2.42

Séance du 23 juin 2022

Point n°2.42 : Offre de formation – LMD – Licence/Economie et gestion/Analyse économique/3^{ème} année

LE CONSEIL DU POLE SOCIETES

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 70 ;

VU la délibération du Conseil de la composante IAE Nantes - Economie & Management ;

Après délibération, le Conseil de pôle Sociétés :

1) Approuve, à partir de l'année universitaire 2022-2023, la maquette modifiée correspondante à :

- **Diplôme : Licence**
- **Mention : Economie et gestion**
- **Parcours : Analyse économique**
- **Année(s) : 3^{ème} année**

Les documents sont annexés à la délibération.

Membres en exercice	29
Nombre de votants	24
Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Nantes, le 30 juin 2022

Hélène PEROZ
Directrice du pôle Sociétés



Demande de modifications mineures de la maquette **Licence L3 économie et gestion des organisations et analyse éco**

Modifications demandées pour les parcours : **L3 EGO/AE**

Passage en CA de l'IAE et passage en conseil de pôle.

Types de modifications (veuillez cocher la ou les cases correspondantes):

- Modifications d'intitulés d'UE ou d'EC
- Modifications des volumes horaires
- Modifications des UE ou des EC (changement de semestre, suppression d'EC ou d'UE...)
- Modifications des coeff ou ects des UE.
- Autres modifications : « **indiquer le type de modification** »

Exposé des motifs :

« Veuillez indiquer pour chaque modification une explication claire et précise de la demande et de la raison de cette modification. Attention si cette modification est commune à plusieurs parcours (cours mutualisés) merci de l'exprimer clairement dans l'explication avec les autres formations ou parcours concernés)»

Modification 1 : modification à la marge de l'intitulé du cours « international economics » à « économie internationale »

L'enseignant de la matière considère que le nouvel intitulé est mieux adapté au cours que l'ancien intitulé.

Modification 2 :

« Explication »

Modification 3....

(Il est possible de joindre un document dans le cas où la demande est complexe et que l'exposé écrit ne suffit pas ;)

Avec augmentation des charges ou sans augmentation des charges (rayer la mention inutile)

Avis favorable /défavorable du Conseil de composante du

Avis favorable / défavorable du Conseil de pôle du